

Aux Membres du Conseil national

Berne, le 18 juin 2013

Prise de position de Dettes Conseils Suisse sur la proposition de classement de l'initiative parlementaire Hiltbold – Prévention du surendettement des jeunes (10.518) – agendée ce 21 juin

Madame la Présidente,
Messieurs les Vice-présidents
Mesdames les Conseillères nationales,
Messieurs les Conseillers nationaux,

L'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre le surendettement demande un véritable débat de fonds sur la responsabilité des instituts de crédit en matière de surendettement. Raison pour laquelle Dettes Conseils Suisse (DCS) vous invite, Mesdames les Conseillères nationales, Messieurs les Conseillers nationaux, à rejeter la proposition de classement de l'initiative parlementaire Hiltbold (10.518).

DCS regroupe la quarantaine de services de désendettement d'utilité publique soutenus par des cantons et communes de Suisse. Ses membres sont ainsi tous impliqués tant dans la prévention du surendettement que dans le suivi et le conseil des personnes surendettées.

Le crédit à la consommation et le surendettement

Si le crédit à la consommation n'est pas le seul responsable du surendettement des particuliers, notre expérience et les récentes enquêtes statistiques de l'Office fédéral de la statistique démontrent qu'il a une responsabilité importante, régulièrement prépondérante, dans l'historique d'un bon tiers des personnes surendettées. Votre Commission de l'Economie et des Redevances (CER-CN) reconnaît également que les volets protecteurs de la loi fédérale sur le crédit à la consommation visant à cadrer les pratiques publicitaires et à limiter le surendettement par l'octroi de crédits sont maintenus en échec par les instituts et courtiers qui doivent les appliquer.

La majeure partie des programmes de prévention actuellement existants ont été élaborés par, ou en collaboration avec, nos membres en Suisse. Nous relevons néanmoins que tous les cantons n'en connaissent pas, que l'efficacité des programmes commence seulement à faire l'objet d'évaluations scientifiques et qu'ils concernent essentiellement les jeunes en formation. Certains de nos voisins européens sont plus avancés en matière de prise en charge et de prévention du surendettement. Comme le démontrent leurs expériences, la prévention ne doit pas se limiter aux jeunes et l'offre en matière de

conseil et d'accompagnement des personnes surendettées se doit d'être suffisamment étoffée. Les moyens financiers à disposition en Suisse sont aujourd'hui clairement insuffisants et il apparaît inacceptable qu'ils n'incombent qu'aux collectivités publiques et aux organisations d'utilité publique, alors que les instituts de crédit continuent d'emmagasiner de confortables bénéfices. Nous rappelons en effet que les collectivités publiques assument de nombreux coûts sociaux (santé, chômage, aide sociale) et économiques (pertes fiscales, assurance-maladie) découlant du surendettement des particuliers et financent déjà une part essentielle des programmes de prévention et de désendettement.

Le principe de l'initiative Hiltbold est juste

DCS demande ainsi à ce qu'un véritable débat de fonds sur l'application du principe de causalité – dit du « pollueur-payeur » – soit mené et seul le maintien de l'initiative parlementaire Hiltbold peut le garantir. Il est en effet nécessaire d'agir aujourd'hui et de mener un véritable débat permettant à tous les acteurs publics, para-publics et privés de se prononcer. Il nous est tout à fait incompréhensible que cette initiative ne fasse pas l'objet d'une consultation en bonne et due forme telle celle en cours concernant l'initiative Aubert (10.467).

Nous restons à votre entière disposition au n° 077 492 36 14 (www.dettes.ch) pour de plus amples informations.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, Messieurs les Vice-présidents, Mesdames les Conseillères nationales et Messieurs les Conseillers nationaux, nos salutations distinguées.

Sébastien Mercier

Membre du comité de Dettes Conseils Suisse